



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20220323-DEL2022007-BF
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de
L'Etat le : 31 MARS 2022

Publié le : 31 MARS 2022

Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N° .2022.008

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 16 mars, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, MICHEL NUNG, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A DOMINIQUE DUFUMIER, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, HUBERT EMMANUEL EMILE A BLAISE ETHODET-NKAKE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

GILDO VIERA, DAVID FELICIE

Didier EISCHEN est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU COMPTABLE DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-31 ;

Considérant qu'après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Considérant qu'après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant le détail des opérations finales de l'exercice 2021 établi au regard du compte de gestion et représentant les recettes et les dépenses concernant ledit exercice et pendant le premier mois de l'année 2022 ;

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celle de la journée complémentaire ;

Considérant l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Considérant la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que toutes ces dépenses et recettes sont justifiées ;

Après en avoir délibéré,

- **Article 1- DECLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni d'observations, ni réserves de sa part.
- **Article 2- ARRETE** le compte de gestion du Receveur établi pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice dans les écritures telles que résumées aux tableaux ci-dessous.

BUDGET DE LA VILLE DE FOSES	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
Investissement en €	-692 115,51		333 838,20	-358 277,31
Fonctionnement en €	2 857 341,10	879 780,27	1 903 888,65	3 881 449,48
TOTAL en €	2 165 225,59	879 780,27	2 237 726,85	3 523 172,17

(Annexe page 23 du CDG)

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Pierre BARROS

